
PROBLEMATIQUE DE GESTION DE L'ÉLEPHANT D'AFRIQUE DANS LA RESERVE DE FAUNE DE CONKOUATI, AU KOUILOU (CONGO).

Dominique NSosso

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts et de l'Environnement, BP 2153, Brazzaville, Congo

INTRODUCTION

La présente communication se propose d'identifier les contraintes pesant sur la gestion de l'éléphant d'Afrique dans la réserve de faune de Conkouati.

Elle se fonde sur une série d'observations effectuées sur place entre 1988 et 1995, et tente d'analyser les limites, les particularités physiques, humaines, biologiques et technico-économiques de ce milieu ainsi que les pressions de toutes sortes qui sont à l'origine de conflits entre les hommes et les éléphants.

LA RESERVE DE FAUNE DE CONKOUATI ET SES ENVIRONS

La réserve de faune de Conkouati a été créée le 20 mai 1980. En 1984, la protection absolue de toutes les entités écologiques est déclarée pour une période indéterminée (arrêté 7.262 du 12 juillet 1984). Administrativement, elle se situe dans la Région du Kouilou (Districts de Madingou-Kayes et de Nzambi), au nord de la capitale économique, Pointe-Noire, en bordure de l'océan Atlantique et de la frontière gabonaise. Il y a trois points d'accès possibles: Tchizalamou-Nkola et Cotovindu à partir des pistes venant de Pointe-Noire et une voie venant de Dolisie (troisième ville du Congo) qui rejoint Nkola, à 32km de Cotovindu.

Constat *in situ*

Les limites initiales de la réserve de Conkouati ne sont plus que virtuelles. La réserve est menacée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur par :

- des mesures réglementaires successives qui en réduisent la superficie et
- l'octroi de nombreux permis d'exploitation à l'intérieur de la réserve et dans ses abords immédiats, notamment :
- Les exploitations et entreprises forestières (EIK:89,450ha - COFIBOIS: 63,000ha -

COMETRAB: 84,000ha), presque toutes à l'intérieur, soit 236,420ha sur les 300,000ha théoriquement en réserve, auxquels il faut ajouter les entreprises en bordure (FORALAC - SIDETRA)

- Les sociétés de recherches pétrolières (dans leurs parties sud et sud-ouest), qui entraînent l'intervention de sociétés d'études géophysiques et sismiques (Western-CGG) et éventuellement une exploitation pétrolière *on shore*
- Les sociétés minières (SOCOREM) pour la recherche de wolfram et de calcithérites dans la réserve (zone de Ngongo et Poubou) et les Potasses du Congo en bordure (Lac Youbi)
- La recherche artisanale de l'or (Ngongo)

Données biologiques

Végétation

Un des intérêts de la réserve de Conkouati réside dans l'extrême variété de ses écosystèmes. De la côte vers l'intérieur on peut distinguer :

- la frange de végétation littorale halophile correspondant à une formation de type *bush*
- la mangrove, en particulier dans la lagune de Conkouati et à l'embouchure de la Noubi (*Rhizophora racemosa* et *Phoenix reclinata*)
- les papyrus (peuplements de papyrus et bambouseraies)
- le mélange sublittoral (savanes et pseudo-steppes de substitution avec de rares lambeaux fortement anthropisés de forêts semicaducifoliées)
- la forêt de type ombrophile guinéo-congolais qui couvre la moitié nord de la réserve



Carte montrant la situation de la réserve de faune de Conkouati au Congo.

Un gradient Nord-Sud parallèle à la balance hydrique influence la composition forestière.

La flore forestière reste très intéressante grâce à la présence de familles caractéristiques de l'endémisme régional guinéo-congolais, telles que les Huacaceae, les Scytopetalaceae, etc.

Faune

La diversité des écosystèmes a permis la présence d'une faune riche et variée (dont on ne possède pas

de recensement exhaustif). Parmi les mammifères les plus menacés, on doit citer l'éléphant d'Afrique dont les villageois de la zone de Conkouati reconnaissent deux types, le plus grand qui serait l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) et le plus petit qui serait ce que certains appellent l'éléphant pygmée (*Loxodonta a. pumilio* ou *Loxodonta pumilio* selon les auteurs). Ce dernier serait plus agressif.

D'après Doumenge (1992), la densité moyenne des éléphants en secteur sublittoral s'avérerait près de deux fois inférieure à la moyenne de la partie nord

de la réserve où les éléphants, nombreux, pénètrent jusqu'aux abords du village et dans le camp de Moufoumbi.

Peuplement humain

La population du District de Madingou-Kayes avoisine les 8,000 habitants pour une superficie de 6,260km². Madingou-Kayes compte environ 2,000 habitants, et le reste de la population se répartit dans des villages plus ou moins importants dont Youmbi, Nkola, Youngou et Ntié-Tié sont les plus gros. Le reste de la population est très dispersée et fluctuante (Lucas et Ancrenaz, 1990).

Les habitants du PCA de Nzambi (actuellement district) sont répartis dans environ une quinzaine de villages d'importance très variable qui sont tous situés en périphérie de la réserve, à part Ntié-Tié, Nzambi et Ngongo qui sont installés à l'intérieur.

PROBLEMATIQUE DE GESTION DE L'ÉLEPHANT ET MANIFESTATION DES CONFLITS

Impact de l'exploitation forestière

La réserve de faune de Konkouati est située dans l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) sud 2 Kayes (selon la planification définie par le code forestier de 1974).

Selon les quelques cartes et les ouvrages que nous avons pu consulter (Vennetier, 1968; Gibert et Sénéchal, 1989), l'exploitation forestière dure depuis longtemps, mais en 1974, sa suspension avait été décidée officiellement jusqu'au 01/12/1985 (arrêté n°3086 de juin 1974).

Malheureusement, le Ministère de l'Economie forestière, sous différentes pressions, a attribué des dérogations dans cette UFA malgré le rapport sur l'aménagement de l'UFA sud 2 (Setzer, 1988).

Selon les conclusions de ce rapport, aucune activité d'exploitation forestière ne devait être acceptée dans la zone de Konkouati pendant la durée de la rotation qui est de 25 ans. Ces recommandations se basaient sur des inventaires qui permettent de penser que "dans aucun des blocs de l'UFA sud 2, le coefficient de régénération naturelle ne donne la certitude d'un avenir équilibré pour la forêt naturelle".

Malgré des textes de lois remarquablement complets, la gestion des forêts du Congo connaît de nombreuses incohérences. Ainsi, deux arrêtés signés tous deux le 22/02/1988 précisent, le premier, qu'aucune attribution de nouveaux permis ne pourra avoir lieu jusqu'à nouvel ordre dans l'Unité sud 2 Kayes (arrêté n°958/MEF/DGEF/DSAF), et le second, que l'exploitation forestière est désormais ouverte dans cette même UFA (arrêté n°959/MEF/DGEF/DSAF). L'arrêté n°176 du 10/03/1989 reprenant les conditions d'exploitation de l'UFA sud 2 Kayes indique que cette Unité est exploitée par coupes successives avec une rotation de 25 ans et qu'elle est ouverte à l'exploitation de toutes les essences.

Cette relance de l'activité forestière dans le secteur de la réserve de Konkouati et dans ses zones limitrophes a favorisé l'exploitation de 28 essences.

Tous ces revirements, l'impact répété de l'exploitation forestière et la non application des plans de gestion ont contribué et contribuent à:

une exploitation anarchique et une raréfaction des gros arbres d'essences commercialisables. De plus, et c'est particulièrement notable au nord du permis Kayes "A" entre Ngongo et Kotovindou, l'exploitation forestière a largement contribué au remplacement des forêts denses par de vastes zones de forêts clairsemées secondarisées à sous-bois de Maranthaceae, et Barnes *et al.* (1991) confirment ce changement. Les Maranthaceae perturbent à leur tour les processus de régénération naturelle des arbres. Ceci s'observe dans le secteur sublittoral.

On croit que les éléphants profitent de l'exploitation forestière parce qu'elle favorise la croissance des espèces secondaires qui ont la préférence des éléphants. Mais dans le secteur compris entre le village Sialivakou et Ngongo, on a plutôt l'impression que certaines espèces végétales connues comme nourriture des éléphants ont disparu et que c'est la surexploitation des forêts qui a entraîné ces disparitions:

la destruction intensive et extensive des écosystèmes principalement forestiers tout en diminuant durablement la biodiversité naturelle l'ouverture de voies d'accès qui facilitent les transactions commerciales liées au braconnage. Par exemple, l'ancienne piste d'exploitation forestière Nzambi-Ngongo a été rouverte par la SOCOREM le 06/04/1989. C'est sur celle-ci que nous avons pu voir la majorité des animaux observés le 01/06/1989 et que nous avons appris la saisie à Madingou-Kayes de sacs de viande d'éléphant

boucanée en provenance de Ngongo dont le transport était assuré par un véhicule militaire

- La création de campements ou de villages de chasseurs le long des pistes, comme celui de Loukagni
- l'éloignement, la perturbation et la désorganisation des mouvements de la faune sauvage, principalement des éléphants qui ont migré vers les zones sublittorale et nord de la réserve (la Ngongo) où ils divaguent et causent des dégâts aux cultures

LE BRACONNAGE

La chasse se pratique partout où du gibier subsiste, et toute l'année malgré une fermeture officielle de six mois par an (arrêté 3.772 du 12 août 1972).

La cause première relève des habitudes alimentaires. La viande de chasse est très prisée par les Congolais. De plus, la demande en provenance des villes (Pointe-Noire par exemple) s'accroît sans cesse du fait de l'exode rural. L'arrivée d'ethnies forestières en territoire vili, l'habitude des vili eux-mêmes de pratiquer un travail rémunéré et de disposer d'argent frais, la prolifération d'armes à feu, notamment de guerre comme le Kalashnikov, l'existence d'une manufacture de cartouches inondant toute l'Afrique centrale, la facilité des rapports ville-campagne et le marché de Pointe-Noire entre autres ont augmenté les capacités d'abattage de gibier tandis que la demande locale et régionale se faisait plus pressante. Un commerce fructueux s'est ainsi créé entre la ville et les campagnes.

Actuellement, ce commerce est bien organisé et souvent commandité par des commerçants ou des résidents des centres urbains qui n'hésitent pas à recruter des chasseurs à leur compte en leur fournissant armes, munitions, piles, cigarettes, etc. Tous les chasseurs ne possèdent pas d'armes à feu, et le système de prêt (avec rétribution par une partie du produit de la chasse) ou de location de l'arme (le "locataire" paie au propriétaire une somme convenue et dispose de la totalité de son tableau de chasse) est largement répandu dans les villages.

Toutes catégories de chasseurs confondues, la quantité de gibier abattu chaque année semble très importante. En 1989, une étude menée dans la zone de Conkouati (réserve et alentours) estimait à au moins 150.000, le nombre d'animaux braconnés par an pour la région de Kouilou, principalement dans la réserve de faune de Conkouati. Par contre, Doumenga (1992) estime

qu'annuellement, de 80 à 100 tonnes de gibier sont prélevées dans la réserve de Conkouati et affirme que ces chiffres sont probablement en deçà de la réalité.

L'essentiel de cette production est vendu aux commerçants venus en taxi-brousse de Pointe-Noire, Dolisie; la viande est boucanée car la pratique des campements est de plus en plus répandue et rend le boucanage de la viande indispensable. La coexistence de la chasse de subsistance et de la chasse commerciale du fait des besoins en protéines animales et en argent frais, entretient à longueur d'année un état de conflit larvé avec les autorités des Eaux et Forêts chargées de la gestion de la faune. Les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse ne sont pas respectées, et on peut seulement noter dans ce dernier cas un peu plus de précautions (voyages aux heures tardives de la nuit).

L'éléphant n'est pas épargné, et l'on note une recrudescence du braconnage d'éléphants depuis 1992. Le but en est toujours la collecte d'ivoire, malgré la mesure de la CITES (1989) interdisant le commerce de l'ivoire et celles de la Conférence Nationale (1991) dont l'acte 114 a été confirmé par arrêté gouvernemental. Le marché de l'ivoire est devenu officiellement inexistant depuis l'interdiction, mais l'intérêt pour l'abattage des pachydermes grandit sans cesse. Des campements, voire même des villages s'installent dans la zone sublittorale, et Loukagni dont l'installation a été favorisée par l'ouverture d'une route forestière a pris le surnom de "village des chasseurs".

C'est le point central de toute l'activité de chasse à l'éléphant. Les commanditaires peuvent être classés en trois catégories:

- Certains exploitants forestiers organisent eux-mêmes des abattages illicites d'éléphants. Cet ivoire-là prend des destinations inconnues et la porte de sortie est probablement le port de Pointe-Noire
- Certaines personnalités de la sphère politique profitent de leur influence et arment des chasseurs. L'ivoire est versé dans le circuit commercial entretenu généralement par des expatriés ouest-africains. En décembre 1995, 4 éléphants ont été abattus aux environs du chef-lieu de la sous-préfecture et l'ivoire est encore détenu à la sous-préfecture de Mandingou-Kayes
- Certaines autorités militaires (zone I) confient des armes (Kalashnikov) et des munitions de guerre à des chasseurs recrutés et installés à Loukagni "vil-

lage des chasseurs”, construit entre la base-vie d’ECIK et Sialivakou. C’est la zone de braconnage à l’éléphant par excellence. La viande et l’ivoire illégaux sont transportés par camions militaires ou par des véhicules loués à des pêcheurs. Convoyés de jour comme de nuit, ils échappent au contrôle des agents des Eaux et Forêts

En août 1995, on a saisi dans le village de Loukagni 4 pointes d’ivoire et de la viande provenant de deux éléphants fraîchement abattus. Il arrive que de nombreux éléphants blessés par balle errent à proximité des villages de Sialivakou, Mpella, Vandji, Goumbi, Yanika où Ngongo et menacent leurs habitants. Suite à de nombreuses plaintes formulées par ces derniers et aux exactions relevées par les autorités chargées de la gestion de la faune, on a organisé à Pointe-Noire une réunion de concertation constatée par procès verbal (11/11/95). Elle a réuni le Haut Commandement de la zone militaire n°1, la Direction Régionale des Eaux et Forêts du Kouilou et une ONG (Nzambi Solidarité). Ses conclusions ont reconnu la nécessité d’améliorer les relations interprofessionnelles, le contrôle des véhicules militaires en provenance de la réserve de Conkouati, l’arrêt des abattages illicites d’éléphants et la destruction du village de Loukagni dont les habitants devraient intégrer les villages de Sialivakou, Mpella, Ngoumbi où rejoindre leur localité d’origine.

Tableau 1. Evolution de quelques saisies d’ivoire opérées par l’Administration forestière du Kouilou depuis l’interdiction (exprimées en kg).

Annee	Ivoire sculpté	Ivoire brut	Provenance
1989	24,050	16,400	Conkouat
1990	18,150	08,050	
1991	-	-	
1992	07,200	30,250	"
1993	01,500	17,200	"
1994	41,240	64,700	"
1995	-	69,600*	"
TOTAL	92,140	206,200	

Il faut noter que la quantité d’ivoire de 1995 ne prend pas en compte l’ivoire provenant des quatre éléphants abattus au mois de décembre dans l’île de Banga et au village de Ngoma-Tchilounga (Mandingou-Kayes).

Il faut relever l’inefficacité des services de répression des infractions. En effet, il n’existe qu’un seul poste de contrôle basé à Mandingou-Kayes que l’on peut éviter par des pistes de contrebande. Les contrôles sont trop rares et donc les résultats présentés au tableau 1 ne reflètent pas du tout la réalité.

Circuit de commercialisation de la viande

Une première partie de la viande de chasse, légale ou non, est consommée localement car c’est la seule source de protéines animales (à l’exception du poisson sur la côte).

Le reste est acheminé vers les différentes villes, Pointe-Noire, Dolisie et même Brazzaville. Plusieurs fois par semaine, des grossistes passent dans les villages pour vendre divers biens de consommation courante et charger toute la viande qu’ils peuvent trouver. Certains sont équipés de glacières ou congélateurs qui leur permettent de ramener de la viande fraîche sur les marchés. Certaines personnes de la ville sont assez riches pour entretenir des véhicules et peuvent avoir des accords avec des chasseurs qui sont alors leurs salariés.

Les acheteurs réguliers n’ont pas de véhicule mais emploient les transports en commun et paient environ l’équivalent d’un dollar US par animal transporté. Le chasseur écoule rarement lui-même son gibier en ville, il préfère le vendre au village.

Les acheteurs occasionnels sont des gens qui travaillent en brousse et qui rapportent de la viande à leur famille ou à des connaissances quand ils rentrent en ville. Ce sont des pétroliers, miniers ou forestiers, qui cachent la viande pour échapper aux contrôles.

La faune de Conkouati subit évidemment la pression de la chasse. L’espoir se tourne vers le projet UICN qui vient de commencer ses activités.

CONFLITS HOMME/ELEPHANT : DEGATS AUX CULTURES

L’agriculture est une des activités de base des villageois mais c’est une agriculture vivrière de subsistance. Les plantations se pratiquent en forêt, et les surfaces moyennes vont de 5,000 à 8,000m².

Les plantations additionnelles de savane varient de 1,000 à 2,000m². C’est surtout du manioc, destiné à la consommation personnelle. Le principal inconvénient de ces cultures, en plus d’un sol souvent moins riche, est qu’elles sont régulièrement dévastées par des animaux, particulièrement des éléphants.

Barnes *et al.* (1991) révèlent l’importance du phénomène dans les villages de Sialivakou (en bordure de la réserve de Conkouati) et de Ngongo

(dans la réserve). Il peut entraîner une pénurie de manioc, et les revenus dérisoires des paysans leur permettent peu d'en acheter ailleurs.

D'après les paysans, les problèmes avec les éléphants ont vraiment commencé en 1988 (zone littorale et Ngongo), année de l'ouverture de l'exploitation forestière et de la prospection pétrolière (ouverture de layons sismiques au bulldozer). La situation est devenue tellement grave que certains paysans, notamment ceux de Sialivakou et de Mpella, ont commencé à quitter leur village pour s'installer dans des endroits plus tranquilles et supposés inaccessibles aux éléphants comme par exemple la zone semi-inondée autour de la lagune de Conkouati. A Ngongo, il existe une véritable compétition entre les hommes et les éléphants. Ceux-ci sont si nombreux qu'ils approchent des maisons et que les risques sont réels (au moins une personne tuée par an depuis 1988). Les plantations de manioc et de bananiers sont les cibles principales.

Dans d'autres villages, aucune mesure particulière n'est prise pour protéger les cultures. Par ailleurs, d'autres défrichements ne respectent pas les zones de pacage et les couloirs de migration des éléphants; ceux-ci sont pourtant placés loin des villages, jusqu'à souvent 5km.

Hecksweiller et Mokoko Ikonga (1991) rapportent que les dévastations par les éléphants ne sont pas récentes mais que depuis les années 80, elles sont devenues plus importantes. Dans le Mayombe, le long de l'axe menant à Kotovindu, les éléphants dévastent les plantations en toute saison mais de façon nettement moins grave que dans les zones sud-ouest et nord-ouest de la réserve.

En marge des commissions d'enquête et de sensibilisation des populations au sujet des dégâts aux cultures et de l'acceptation du Projet d'aménagement et de gestion de la réserve de Conkouati, réalisées en 1994, une autre mission a été effectuée de juin à juillet 1995 dans la réserve afin d'établir un bilan complet de la situation des dégâts aux cultures par les animaux sauvages, principalement les éléphants, dans les villages de Ntié-Tié, Nzambi, Tandou-Ngoma, Ngoumbi, Vandji, Sialivakou et Mpella.

La collecte de données de terrain, effectuée pendant cette période relativement courte a fait appel à des réunions, des entretiens avec les villageois, repris dans des procès verbaux, des visites des parcelles dévastées par les éléphants et les autres animaux, des évaluations qualitatives et quantitatives des dégâts, des observations directes des causes des dégâts, des exposés sur l'importance d'une réserve et sur la nécessité des

activités de substitution. On a pu remarquer la participation très active des villageois aux réunions organisées dans chaque village. Ils ont pu présenter leurs doléances comme en 1994, lors de la mission de l'équipe du projet UICN Conkouati pour la récolte de données pour l'acceptation ou non dudit projet. Ils ont confirmé que le danger posé par les éléphants remonte à 1988, qui a vu le démarrage de l'exploitation forestière mais aussi l'intensification du braconnage que cette dernière facilite. Les pertes causées aux cultures ont pu atteindre par endroit 63,7% mais il faut remarquer que les zones connues de pacage et les couloirs de migration des éléphants sont souvent obstrués par des cultures installées anarchiquement.

Les dédommagements sollicités (équivalant à 1,200 à 2,000 dollars US) sont relativement légitimes et poussent les autorités à mener à bien les études pour une gestion durable de la réserve.

Causes des dégâts aux cultures

Les dégâts causés aux cultures par les éléphants sont de plus en plus graves; il y a à cela plusieurs raisons.

L'exploitation forestière

Les compagnies forestières ont largement exploité et même surexploité la zone de Conkouati (Setzer, 1988). De quelques essences, le nombre d'espèces exploitées est passé à une trentaine (dans le cas d'ECIK). De plus, à cause d'intervalles trop brefs entre chaque extraction, certaines espèces se raréfient et les forêts denses tendent à disparaître au profit de formations forestières à sous-bois envahis de grandes maranthaceae. Celles-ci perturbent ou empêchent la régénération des arbres. Il en résulte un appauvrissement des ressources forestières car l'exploitation est plus rapide que la régénération. De plus, le bruit incessant causé par les exploitations pousse les éléphants vers le sud de la Noumbi et près des villages.

Le braconnage

La pression du braconnage avait baissé après la mesure de la CITES (1989) interdisant le commerce international de l'ivoire. Elle a toutefois repris, avec des moyens de plus en plus sophistiqués. Traqués, les éléphants errent à proximité des terres agricoles où ils entrent en compétition avec les hommes.

Les causes alimentaires

En période de moindre fructification forestière, les cultures, à commencer par le manioc, peuvent attirer

les éléphants. Par ailleurs, les sols psammitiques du bassin sédimentaire ne leur offrent peut-être pas suffisamment les sels minéraux qui leur sont indispensables, et Heckswieiller et Mokoko Ikonga (1991) rapporte l'existence d'un profond fossé près du village de Mbéna où seraient déjà morts plusieurs éléphants. De plus, l'extension des zones secondarisées autour des villages peut attirer les animaux en saison sèche, quand le manque de fruits les pousse à fréquenter les zones plus abondamment fournies en éléments foliacés comestibles.

CONCLUSIONS

Les questions posées par la protection des écosystèmes, la conservation des éléphants et l'exploitation rationnelle de la forêt dans la zone de Conkouati et ses environs ne peuvent se résoudre par le seul aménagement d'une réserve.

Toutefois, les conflits entre l'homme et l'éléphant, entre l'exploitation et la conservation du milieu, ont créé une situation qu'il devient urgent d'aborder, et la réserve en est sans doute un élément important.

Il est urgent de définir les priorités et de mettre en place une coordination institutionnelle dotée de pouvoirs réels. La réussite de l'opération repose indissociablement sur l'aménagement, le développement et la conservation du Kouilou. Il faut viser:

- d'urgence, un renforcement drastique de la surveillance et du contrôle de la réserve
- la recherche de solutions pour protéger la vie des hommes tout en sauvegardant celle des éléphants
- à court terme, l'aménagement de la réserve (projet de gestion et de conservation, UICN, Conkouati)
- à moyen terme, la conciliation entre développement et environnement et la création d'un schéma d'aménagement régional du District de Mandingou-Kayes
- un programme qui englobe chaque objectif et respecte les délais nécessaires à leur bonne réalisation

REMERCIEMENTS

Nous exprimons nos remerciements sincères au Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique qui sans cesse nous donne l'occasion de et nous encourage à mener des investigations sur l'éléphant d'Afrique. Ces

remerciements sont également adressés au Directeur Général des Eaux et Forêts, au Directeur de la Faune et de la Flore, au Directeur Régional des Eaux et Forêts du Kouilou, à Monsieur Célestin Mbemba, pour leur soutien inconditionnel, aux populations du District de Nzambi et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette étude.

REFERENCES

Barnes R.F.W., Agnagna M. et Ipandza M. (1991) Inventaire préliminaire des Eléphants de forêt au sud du Congo. 31pp.

Doumenge, C. (1992) La réserve de Conkouati: Congo. Le secteur Sud-Ouest -UICN, Chevron International, 175pp.

Gibert G. et Sénéchal J. (1989) In: Sénéchal J., Matuka Kabala et Fournier F. Revue des connaissances sur le Mayombe. DGRST (Congo), PNUD et UNESCO, Paris.

Heckswieiller P. et Mokoko Ikonga J. (1991) La réserve de Conkouati : Congo, le secteur sud-est - UICN, BP Exploration. 211pp.

Lucas A. et Ancrenaz M. (1990) Projet de protection de la réserve de faune de Conkouati et de Réinsertion des jeunes anthropoïdes en République du Congo, HELP.

Setzer O.J. (1988) Rapport sur l'aménagement dans l'UFA sud 2 Kayes. Ministère de l'Economie Forestière. Rapport FAO/PNUD. Doc. de terrain n°29, Brazzaville.

Vennetier P., (1966) *Géographie du Congo Brazzaville*, Gauthier-Villars, Paris.

DISCUSSION COMPILED FROM RAPPORTEUR NOTES

Question: Do you have data on population trends in the area, especially in relation to poaching?

Answer: We have limited data available. In 1991 Barnes and Agnagna carried out a dung survey. In 1992 a socio-economic study was conducted. There are more elephants in the north, but it is difficult to make an accurate count.

Question: What is the government attitude to poaching in general?

Answer: There has been a Structural Adjustment Programme in place since 1985. There have been no new officers or game wardens deployed to the area.

We tried to initiate talks between the military commander, an NGO and the forestry department about the poaching problem. We asked the army to ensure that vehicles were searched when they passed through the gates. We asked them not to give arms to the population or to give them ammunition for their guns. We also asked them to destroy a village set up for hunting as it contained people from other countries who had come to hunt in the area. However, poaching is a political problem and hard to solve.

Question: The number of ivory seizures went down after the ban but is increasing now. Is this increase due to decreased enforcement or because there is more ivory? Is ivory used locally, within Congo or internationally?

Answer: Since CITES 1989 we found there was a reduction in poaching but normally things change just before the CITES meeting. The people involved try to build up stocks of ivory in case elephants are down-listed to Appendix II.

Poaching has increased. There are public administrators, e.g. the military and the politicians, who cannot be controlled by wildlife authorities. Ivory is sold on the local market. Sculptures are made locally. Before CITES, traders had large stocks which they were unable to export. Now people think stocks are legal and they continue poaching.

DEVELOPMENT OF NATIONAL POLICY FOR ELEPHANT CONSERVATION IN TANZANIA

Nigel Leader-Williams

Durrell Institute of Conservation and Ecology, University of Kent, Canterbury, Kent CT2 7NX, UK

ABSTRACT

§§§

The main decision-making framework for conservation action rests at the range-state level. Therefore, the development and implementation of coherent and strong national policy are necessary for effective conservation of the African elephant. The approval of the Policy for Management of the African Elephant in Tanzania in November 1994 provides the basis for Tanzania to move ahead with a programme for managing its population of African elephants. The policy contains statements on the following: Legislation, Management in Protected Areas, Population Recovery, Community Involvement in Elephant Management, Utilisation, Law Enforcement and the Ivory Stock, International Obligations and, Monitoring and Research. The thinking behind the plan and its structure could serve as a model for other countries.

SUMMARY OF PRESENTATION AND DISCUSSION COMPILED FROM RAPPORTEUR NOTES

The responsibility for elephant conservation lies with the range states. The development of coherent, strong

and politically-approved national policy is necessary to identify targets for effective action. Implementation of policy can then be assessed against these targets. All range states have action plans (developed through the African Elephant Conservation Coordinating Group) but few range states have approved elephant conservation policies.

The National Policy for Elephant Conservation in Tanzania was developed by the Department of Wildlife through the Protected Areas Wildlife Management (PAWM) programme in 1993-1994 and received approval from the Minister in November 1994.

A broad policy statement recognises that major requirements for elephant conservation are:

In protected areas

- To increase elephant numbers and to restore their sex and age structures
- To promote their economic value for tourist game-viewing or to produce a sustainable harvest for tourist hunting